

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 30 avril 2004  
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)	Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain	M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie	M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max	M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique	M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam	M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues	M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence	Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain	M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - MERIGNAC - Voie de desserte ouest - Aménagement entre l'avenue Mendès France et l'avenue Bon Air et revêtements définitifs des chaussées - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de favoriser le développement des zones ouest de l'agglomération, et d'assurer une meilleure liaison entre le centre de Bordeaux et l'aéroport, notre établissement public a décidé la création d'une voirie nouvelle sur le territoire de la commune de Mérignac, dénommée "voie de desserte ouest" qui permettra de relier directement la place Amélie Raba Léon à Bordeaux à l'échangeur n°12 de la roca de.

Ce projet a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 29 janvier 1998.

Compte tenu de l'importance des contraintes financières et foncières, le projet global a été scindé en trois phases successives.

La décision du Tribunal administratif du 25 mai 2001 d'annuler l'arrêté préfectoral de DUP, a conduit à l'interruption de la procédure d'attribution du marché de travaux lancée pour la réalisation de la troisième tranche comprise entre l'avenue Mendès France et l'avenue Bon Air.

La Personne responsable du marché, en conséquence, a décidé de déclarer l'appel d'offres sans suite, conformément aux dispositions de l'article 59.II dernier alinéa du Code des marchés publics 2001 qui régissait cette procédure.

La Cour administrative d'appel, par un arrêt du 12 février 2004, ayant annulé le jugement du 25 mai 2001 prononcé par le Tribunal administratif, une consultation peut donc être engagée pour le troisième tronçon évoqué.

Ainsi, il a été établi un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec variantes, en application des dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés publics, en vue de la dévolution d'un marché unique de travaux à prix unitaires, comportant les deux lots techniques suivants :

- ♦ le lot 1 – voirie – consistant en :
  - la création de la voie nouvelle constituée de deux chaussées séparées par un îlot, des cheminements piétons et cyclistes,
  - la réalisation d'accotements traités en espaces verts,
  - la mise en œuvre des réseaux d'assainissement eaux pluviales,
  - la pose du revêtement définitif des chaussées de l'ensemble de la voie.
- ♦ le lot 2 – ouvrage – consistant en la réalisation d'un passage dénivelé Chemin des Dogues.

Le marché sera dévolu à l'issue d'une publicité au niveau européen.

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics au 13<sup>ème</sup> étage.

Le délai d'exécution des travaux est laissé à l'initiative des candidats, sans toutefois dépasser un délai plafond fixé à 12 mois.

La dépense estimée à 2 980 000 € TTC sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Compte 2315– Fonction 8220 – CRB O400 – Programme VDO2.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse, en réponse à cet appel d'offres.
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'une entreprise, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1<sup>er</sup> alinéa dudit Code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
17 MAI 2004**



